

FMSS

FORMATION MENANT À L'EXERCICE D'UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ

CLIENTÈLE :

- L'élève qui a moins de 15 ans.
- L'élève qui a atteint les objectifs des programmes d'études du primaire en français et en mathématique mais qui n'a pas obtenu les unités du premier cycle du secondaire dans ces matières.

CE PARCOURS DE FORMATION EST POUR TOI SI...

- Tu désires obtenir une formation scolaire générale adaptée à tes besoins tout en te préparant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

COURS OBLIGATOIRES (FORMATION SCOLAIRE GÉNÉRALE) :

- Français
- Anglais
- Mathématique

* Ces programmes sont ceux du 1^{er} cycle du secondaire..

COURS OBLIGATOIRES (FORMATION PRATIQUE):

- Préparation au marché du travail
- Préparation à l'exercice d'un métier spécialisé

RECONNAISSANCE MINISTÉRIELLE

Le ministre décerne, sur recommandation de la commission scolaire, le certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec mention de ce métier.

SUITES POSSIBLES

- Accès au marché du travail
- Accès à une formation menant à l'obtention d'un DEP
- Poursuite de la formation générale dans l'un ou l'autre des parcours de formation du 2^e cycle du secondaire.